



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANIQUERVILLE  
SEANCE DU 1<sup>er</sup> juillet 2024, 19 H 30

Membres : en exercice : 11                      Présents : 6                      Votants : 11

Etaient présents : Mme Céline LECONTE Maire, M. Bernard THIERRY 1<sup>er</sup> Adjoint, Mr Cyril MARTIN, Mme Katia THEVENIN, Mr Didier COUSIN et Mr David HANQUINQUANT.

Etaient absents excusés : Mme Yolande PALFRAY 2<sup>ème</sup> adjoint a donné pouvoir à Bernard THIERRY  
Mr Davy DUMONT a donné pouvoir à Mr Cyril MARTIN  
Mme Nathalie SORET a donné pouvoir à Céline LECONTE  
Mme Gabrielle BROOD a donné pouvoir à Katia THEVENIN  
Mme Sophie LEBRETON a donné pouvoir à Didier COUSIN

Secrétaire de Séance : David HANQUINQUANT

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 10 juin 2024**

Le procès-verbal a été approuvé.

## **DÉLIBÉRATION DEVIS DE VOIRIE DE LA COMMUNE** *(Délibération 2024/5/23)*

Mme Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au conseil municipal du 10 juin les entreprises ont été contacté pour des informations complémentaires. L'entreprise DELAHAIS a fourni les éléments complémentaires demandés en se rendant sur place.

Elle présente des devis :

- De l'entreprise EIFFAGE route pour un montant total TTC de 91 161.30 €
- De la SARL DELAHAIS FRERES pour un montant total TTC de 79 534.32 €

D'autres entreprises ont été contacté mais seule ces deux entreprises ont donné suite.

Cette dépense sera inscrite au chapitre 11 article 615231 au budget primitif 2024

Elle invite les membres du conseil municipal à en délibérer :

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité de choisir l'entreprise SARL DELAHAIS FRERES. En mettant une option pour le carrefour Taker/Colimaçons suite aux futurs travaux prévus

## **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÉS DU DÉPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIES COMMUNALES** *(délibération 2024/5/24)*

Madame le Maire explique que dans le cadre des travaux de voiries de la commune, il est possible de solliciter l'aide financière du département de Seine-Maritime.  
Ce projet dans la commune est estimé à **66 278.60 € HT**, soit **79 534.32 € TTC**

Elle propose de demander une aide à hauteur de **30 %** du montant des travaux HT pour la réalisation de l'opération, soit **19 883.58 €**

Mme le Maire invite les membres du conseil à en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** le Maire à solliciter l'aide financière du Département au taux de **30 %** du coût HT des travaux pour la réalisation de l'opération ;

- **Dit** que la recette sera inscrite au budget primitif 2024, article 1313, section investissement ;

- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

### **DÉLIBÉRATION DEVIS POUR LA REHABILITATION DU LOGEMENT DU 410 ANCIENNE MAIRIE ECOLE (Délibération 2024/5/25)**

Mme Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à des rendez-vous avec plusieurs entreprises les devis suivants ont été reçus.

Elle présente des devis :

- De l'entreprise OPUS PROJECT (maître d'œuvre travaillant avec CHAPEAU ROND ROUGE) pour un montant total HT de 3 000 €
- De l'entreprise CHAPEAU ROND ROUGE (architecte travaillant avec OPUS PROJECT) pour un montant total HT de 3 000 €
- De l'entreprise DAVID DUMONT ARCHITECTE pour un montant total HT de 3 250 €
- De l'entreprise LANSE Architecte pour un montant de 13 900€ HT

Cette dépense sera inscrite au chapitre 11 article 615221 au budget primitif 2024

Elle invite les membres du conseil municipal à en délibérer :

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité de choisir les entreprises OPUS PROJECT pour un total de 3000€ HT et CHAPEAU ROND ROUGE pour un total de 3000€ HT.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Les panneaux d'entrée et de sortie de Maniqueville vont être changé lors de la mise en place des panonceaux de vidéoprotection.
- Le problème de reflux sur la D11 a été traité, la mairie va solliciter Véolia afin que cela ne se reproduise pas.
- Des devis vont être demandés pour le remplacement des projecteurs de l'église.
- Suite à une demande d'un administré, l'employé communal va nettoyer le bois.

- Un administré nous a également informé d'un arbre en train de pousser dans le cimetière, le nécessaire va être fait.
- Nous rappelons que les déchets verts (tonte de pelouse, branchage...) doivent être portés à la déchetterie et non déposés dans le bois ou sur les bords de champs.
- Le cadastre va être mis à jour. Un agent assermenté aura la charge de mener à bien les travaux d'actualisation. Il sera amené à se déplacer sur notre commune à partir du 23 juillet, dans les propriétés publiques et privées.

Toutes les questions ayant été abordées, Mme le Maire lève la séance à 20h40.